



Donation de liquidité de parent à enfant mineur

Par clic, le 16/04/2009 à 23:13

Bonjour

Est-ce qu'un parent peut faire une donation en liquide à son enfant mineur sans avoir besoin de passer par un notaire ou avocat

Est-ce que cet acte doit être déclaré aux impôts ?

Merci de votre réponse